



**OIAC**

**Secrétariat technique**

Division de la vérification

S/776/2009

20 juillet 2009

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

## **NOTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

### **ANNONCE D'UN EXERCICE DE MISE EN CONFIANCE RELATIF À L'ANALYSE D'ÉCHANTILLONS BIOMÉDICAUX**

1. Le Directeur général a l'honneur d'informer les États membres du calendrier et des modalités d'un exercice de mise en confiance relatif à l'analyse d'échantillons biomédicaux pertinents à une enquête d'incidents d'allégation d'emploi d'armes chimiques.
2. Les États membres sont invités à présenter la candidature de laboratoires qui s'intéressent de près à l'analyse d'échantillons biomédicaux et/ou en ont l'expérience, pour participer à cet exercice. L'exercice ne se limite pas aux participants qui ont déjà pris part à un essai officiel d'aptitude de l'OIAC.
3. L'exercice vise à entamer un renforcement des compétences en matière d'analyse d'échantillons biomédicaux pertinents à une enquête d'allégation d'emploi. Il ne se veut pas être un test de l'aptitude actuelle des laboratoires, mais plutôt un moyen qui permettra aux divers laboratoires et au Secrétariat technique de l'OIAC d'examiner les exigences spécifiques à l'identification des biomarqueurs à des concentrations infimes.
4. Pour cet exercice, les laboratoires recevront plusieurs échantillons qu'ils devront identifier et dont ils devront déterminer la concentration approximative d'un ensemble donné de substances métaboliques de produits chimiques inscrits.
5. Environ un mois avant l'envoi des échantillons, tous les laboratoires dont la participation aura été proposée recevront des précisions quant aux modalités de présentation des rapports et aux procédures d'analyse suggérées. Les laboratoires sont encouragés à utiliser leurs propres méthodes d'analyse ainsi que celles qui seront suggérées et, lorsque cela sera possible, à en comparer les résultats dans leurs rapports. À la différence des essais d'aptitude de l'OIAC, une assistance technique, par téléphone ou par courrier électronique, sera disponible pendant l'exercice.



6. Les résultats de cet exercice n'auront aucune incidence sur les laboratoires actuellement désignés ou qui cherchent à être désignés par l'OIAC. La participation à cet exercice ne remplace pas la nécessité de participer chaque année à un essai d'aptitude de l'OIAC qui est requise pour conserver le statut de laboratoire désigné.
7. Le calendrier de l'exercice se présente comme suit :
  - a) L'exercice sera effectué à partir d'échantillons qui auront été préparés par l'Organisation néerlandaise pour la recherche scientifique appliquée—Laboratoire TNO de défense, de sécurité et de sûreté à Rijswijk (Pays-Bas). Les échantillons seront expédiés par le laboratoire TNO le 4 septembre 2009 ou aux environs de cette date. L'exercice est organisé de sorte que les laboratoires qui participent également au 26<sup>e</sup> essai officiel d'aptitude de l'OIAC puissent y prendre part. M. Robin Black du Laboratoire scientifique et technologique pour la défense (Dstl) (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) coordonne l'exercice.
  - b) Les laboratoires doivent présenter leurs rapports d'analyse dans un délai de 28 jours civils suivant la réception de l'échantillon. Les rapports seront évalués par les laboratoires Dstl et TNO.
  - c) Les États parties doivent notifier au laboratoire de l'OIAC d'ici au 15 août 2009 les laboratoires dont la participation est proposée. La notification doit préciser le nom et l'adresse du laboratoire ainsi que le nom, l'adresse de correspondance, le numéro de télécopieur et l'adresse électronique de la personne à contacter au sein du laboratoire. Le laboratoire de l'OIAC communiquera davantage de précisions sur la nature de l'exercice et les modalités de présentation des rapports à chaque laboratoire dont la participation est proposée.

--- 0 ---